

ACADÉMIE DE BÉARN

Réception du Général Pierre Peyrous

Le 19 décembre 2011

Discours de bienvenue de Monsieur Christian Desplat, Président honoraire de l'Académie de Béarn

« *Cédant arma togae et, quamvis durissima corda - Eloquio pollens ad sua vota trahit* » (Cic. Phil. 2, 8), (Les armes cèdent à la robe, et celui qui est puissant par son éloquence attire les cœurs où il veut, même les plus endurcis). Sans son éloquence, sans *La Guerre des Gaules*, César n'aurait pas été César. Notre Grand Henri, âgé de seize à peine éloigna par sa seule parole une guerre fratricide entre Béarnais et Navarrais en 1568. La magie du verbe est certes un puissant secours contre la folie des homme. Mais il ne suffit pas pour la guérir de la

mettre au ban des nations et de proclamer, « *Arrière, les fusils, arrière les mitrailleuses,..* » ! A la veille de la Grande Guerre, depuis sa « boutique » des *Cahiers de la Quinzaine* Charles Péguy lançait aux puissantes toges de la Sorbonne ce nécessaire rappel : « *Que la Sorbonne le veuille ou non, c'est le soldat français qui lui mesure la terre [...]. Le temporel garde constamment et commande constamment le spirituel Le spirituel est constamment couché dans le lit de camp du temporel [...] De sorte qu'en définitive le soldat ne sert pas seulement à empêcher de passer quand la Sorbonne fait des cérémonies dans la rue, il sert aussi à empêcher tout le monde de passer quand la Sorbonne exerce son gouvernement dans le monde. L'obéissance passive, si honnie des Sorbonnards, fait que le soldat défend aveuglément la Sorbonne contre tous ses ennemis* » (*L'Argent*).

Aux côtés de Péguy, une génération de jeunes clercs tomba dès les premiers jours de l'été 1914 : Alain Fournies Ernest Psichari, Louis Pergaut, Guillaume Apollinaire... Ils sacrifièrent leurs jeunes vies pour que la parole demeurât libre. Ce sacrifice fut d'autant plus grand que beaucoup l'accomplirent en transgressant un commandement de leur foi, qui est aussi celui de tous les hommes de cœur : « *Non occides* ». Livres inspirés, *La Genèse*, les *Evangelies*, les légendes fondatrices, celles de Gilgamesh, de Romulus et de Rémus, rappellent l'horreur que suscitait le sang versé, le fut-il pour une juste cause.

Les poètes du passé n'hésitèrent pas à mettre sur le même pied les « *Lettres, les armes et les lois* », mais dans l'Occident chrétien le métier des armes a toujours posé question, à la fois dans sa finalité, la guerre, mais aussi sur la part de salut qui revenait à ceux qui s'y destinaient. Si la toge sied au soldat, les voies de la sainteté lui sont-elles ouvertes ? Le Christ ne méprisait pas ceux qui portaient les armes et c'est d'un simple légionnaire que lui vint le dernier réconfort de sa vie terrestre. En lui tendant sur la croix une éponge imbibée de vinaigre, le soldat romain du Golgotha, compatissant, lui

offrit la seule boisson dont il disposait dans sa gourde. L'hagiographie des premiers siècles du christianisme fit une place aux militaires et en particulier aux « Quarante ». Ces légionnaires acceptaient volontiers de mourir pour Rome et pour l'Empereur, mais ils refusaient de les honorer comme des divinités. Au delà de la pieuse légende leur martyr illustre ce qui devint la spécificité de l'Occident : la dissociation du for privé et du for public, l'autonomisation de la conscience. Il rappelle par ailleurs que si l'Occident inventa la notion de « guerre juste », il récusait toujours celle de « guerre sainte ».

« *Non occides* » : comment concilier ce commandement rigoureux et la nécessaire défense de la cité ? Comment pour l'État ne pas abuser du droit de défendre ses citoyens, comment pour le soldat exercer ce droit dans le respect de la conscience et de la dignité universelles ?

Les Églises et la Guerre : « La guerre juste ».

En 1913, huit universitaires et deux ecclésiastiques, dans la mouvance de la *Ligue des catholiques pour la paix*, publiaient un ouvrage collectif, *L'Église et la guerre* (Paris, Bloud, 1913). Les auteurs constataient avec inquiétude que les chrétiens en général, les catholiques en particulier étaient divisés entre « *militaristes belliqueux* » et « *pacifistes naïfs [...] dans une Europe armée jusqu'aux dents* ». L'ouvrage avait pour objectif de réveiller les consciences, de rappeler la doctrine de P Église romaine et de « *rallier à cette doctrine tous les catholiques* ». Après P échec des deux conférences de La Haye, leur appel résonnait comme un dernier espoir avant la catastrophe.

Si la guerre est un fait non niable, peut-elle être légitime, peut-on invoquer un droit de guerre ? Existe-t-il une manière de P exercer qui ne trahisse pas le double commandement du *Décatalogue*, « *Non occides...non furtum faciès* » ? 24 L'Ancien

Testament ne laissait guère de doute sur la légitimité de la guerre, mais le *Deutéronome* souligne qu'elle n'est qu'un pis aller : « *Lorsque tu /approcheras d'une ville pour l'attaquer, tu lui offriras la paix* ». En Israël, *Deus Sabaoth*, le Dieu des armées était celui du châtement, soit de son peuple infidèle, soit celui de ses ennemis. Mais les Prophètes annonçaient Père messianique comme celle de la paix sans fin :

« Le loup liabitera avec l'agneau,
La panthère reposera sur le chevreau. » (*Isa. XI. 6*)

« Ils forgent leurs épées en socs de charrue Et leurs lances en serpettes. » (*Mich. IV. 3*).

La Nouvelle Loi d'amour et de paix semblait annoncer cette paix universelle. Comment en effet considérer autrement le Sermon sur la Montagne ? « *Heureux les pacifiques car ils seront appelés les enfants de Dieu ! [...] Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent* », (*Math. V. 4, 9,-10, 38, 49*). Mais si l'on admet, avec la plupart des théologiens que le Christ ne parlait pas des nations mais des individus, la guerre juste retrouve sa légitimité. Pour les nations coupables elle sera un fléau et celui qui l'entreprend pour une juste cause n'est pas exclu de la communauté des hommes de bonne volonté. Saint Jean-Baptiste ne demandait pas aux soldats de renoncer au métier des armes : « *Ne violeitez personne [...] et contentez-vous de votre solde* », (*Luc. III. 4*). Le Christ donna en exemple la foi du centurion de Capharnaüm et il ne condamna pas le service militaire.

« *Rendez à César...* » s'applique aussi bien au service des armes qu'aux exigences du fisc impérial. Les centurions, à Capharnaüm, à Césarée, le légionnaire au pied de la Croix furent ainsi associés aux actes fondateurs du christianisme. Officiers de troupe, soldats du rang, ils donnent l'exemple de la plus parfaite humilité. La doctrine vétérotestamentaire avait admis la guerre comme un châtement légitime. Depuis la Nouvelle alliance l'idéal qu'il faut poursuivre est bien celui de la paix entre individus et entre nations.

Pendant les premiers siècles du christianisme, les fidèles, les Pères de l'Église durent composer entre la légitimité du service militaire et les devoirs du chrétien. Fils de centurion, Tertullien employa d'abord l'expression de « *militia christianna* » pour caractériser l'engagement des chrétiens. Mais il rejoignit ensuite les rangs de ceux qui condamnèrent, souvent avec violence, le métier des armes. Origène, Lactance exigèrent du croyant qu'il y renonçât et jetèrent les bases de l'objection de conscience. La conversion de Constantin apaisa en apparence les consciences fidèles au *Non occides*. La Croix orna désormais les étendards des légions et le serment à un empereur chrétien ne fut plus incompatible avec le serment à la foi : « *Je jure par Dieu, le Christ et l'Esprit Saint et par la majesté de l'empereur qui après Dieu doit être pour le genre humain objet d'amour et de respect...* ». Au début du 11^e siècle, lorsque Hippolyte de Rome dressa la liste des professions interdites aux chrétiens, celle des armes n'y figura pas.

La fin de la paix romaine, l'irruption des Barbares païens ou hérétiques ranima le débat entre ceux pour qui le seul combat légitime est le combat spirituel. Saint Basile, saint Jérôme, saint Augustin se firent les champions d'une doctrine plus que méfiante à l'égard du métier des armes. L'auteur de la *Cité de Dieu* précisa toutefois la notion de guerre juste et il fonda simultanément le *jus ad bellum*, le droit de guerre et le *jus in bello*, le droit dans la guerre : « *Nulle puissance*

militaire, aucun droit guerrier n 'oblige à frapper un ennemi vaincu » {*Cité de Dieu*, Ch. XXI, p.71, éd. P. de Labriolle, Paris, 1941). Inspirée par saint Augustin, la doctrine de la guerre juste fut synthétisée par saint Thomas d'Aquin, puis à l'époque moderne par François de Victoria et les moralistes de la Compagnie de Jésus. L'idée de « guerre juste » ne concerna d'abord que le *Bellum* et Gratien avait donné la première définition de ce *jus ad bellum* dans son *Décret* de 1140. Il énonçait avant tout les responsabilités de l'entrée en guerre :

- Que la décision ne procède pas de la passion et que l'on reconnaisse des limites.
- Que la guerre soit ordonnée par une autorité légitime.
- Qu'elle soit entreprise pour défendre la Patrie ou pour reprendre des biens spoliés.
- Que les clercs n'y participent pas.

Le *Décret* ne disait rien ou presque en revanche sur les combattants et le *jus in bello*. On leur reconnaissait seulement un statut imprécis : « *Subditus non peccatu obediendo* », (soumis, mais pas pécheur par obéissance). Vers 1200 la doctrine était résumée par cinq conditions : *Persona, Res, Causa, Animus, Auctoritas*. A l'évidence la question de *Vauctoritas* était la plus controversée. Qui, à la suite de l'effondrement de l'Empire carolingien pouvait s'en prévaloir ? Saint Thomas apporta une réponse qui s'imposa pour plusieurs siècles : la guerre juste ne pouvait être décidée que par les rois et la force n'était pas synonyme de violence. Pour le docteur angélique une guerre était juste :

- Si elle était déclarée par l'autorité légitime.
- Si elle avait une cause juste.
- Si elle était conduite avec une intention droite : la recherche du bien commun et la restauration de la paix.

La doctrine thomiste était bien celle de l'Évangile : la paix comme idéal suprême. Dès le IX^e siècle une strophe ajoutée au *Veni Creator* exprimait cette espérance :

« Repousse l'ennemi loin de nous - Donne nous vite la paix - Nous précédant et nous conduisant ainsi - Nous éviterons tout mal ».

Le recueil de 1913 se faisait l'écho fidèle de la doctrine thomiste. Il ne suffit pas à réveiller les consciences et la voix du canon étouffa celle des justes. Dans le cas français, la fraternité d'armes, la souffrance partagée à Verdun, sur la Somme, les holocaustes de la Seconde Guerre mondiale sécularisèrent les questions posées par la guerre. La SDN devait y pourvoir et après elle l'ONU. Chrétien ou non, le soldat devenait celui du Droit, de la Paix... Dans une ambiance générale de déchristianisation, d'antimilitarisme plus ou moins affiché, la guerre était unanimement condamnée et l'évocation du sacrifice ultime, pour la Foi, pour la Patrie, faisait figure d'incongruité. Parmi les militaires, le général D. Eisenhower s'est singularisé en intitulant ses mémoires, *Croisade en Europe*. D'un autre côté, l'Église romaine fut accusée de ne pas s'être manifestée avec force et les procureurs qui instruisent le procès de Pie XII ne se sont toujours pas avisés de ses réticences à l'égard de l'idée de « guerre juste ». La foi du soldat, celle de Leclerc lisant chaque soir *l'Imitation de Jésus Christ*, appartenait désormais à la sphère privée. La question de la « guerre juste », qualifiée de « guerre du Droit », réapparut au début de la seconde guerre du Golfe persique et fut aussitôt discréditée... N'y aurait-il plus rien à dire du *jus ad bellum* et bien davantage encore du *jus in bello* ? doit-on abandonner « ceux qui marchent à pied » à leurs seules forces et à leur solitude morale ?

De la Saintete militaire, des militaires édifiants

ANNALES 2011

G. Dumézil, dans la perspective de son analyse de la société trifonctionnelle indoeuropéenne consacra un beau livre à *Heurs et malheurs du guerrier*. La mort est le moindre des dangers qui le menace : les Horaces sont vainqueurs mais au prix de la souillure du sang versé et les Curiaces sont maudits, non parce que vaincus, mais parce qu'ils ont transgressé les lois de la Cité en faisant passer leur propre gloire avant le salut commun. La guerre peut être juste, mais celui qui verse le « *liquide de souillure* » peut-il espérer être un jour compté parmi les justes ? Les sociétés occidentales, les Églises n'ont pas toujours été charitables pour le métier des armes, même lorsqu'il s'exerçait pour la défense de la Foi. En 444 le pape Léon le Grand s'opposa à ce que des *milites* puissent entrer dans les ordres et il interdit les prières pour les morts sous les armes. A la veille de la Révolution française, les manuels des confesseurs tenaient toujours le soldat en piètre estime. Certes « *les gens de guerre ne sont pas hors des voies du salut* », mais les cas de conscience les présentaient toujours en mauvaise posture :

- « Lampedius, soldat, vit depuis plusieurs années dans une habitude continuelle de péché mortel ».
- « Artus, soldat, assiste à la messe mais il ne fait aucune prière ne s'occupant qu 'à regarder ça et là, parlant même si l'occasion s'en présente », (*Pontas, Dictionnaire des cas de conscience, Paris, 1734*).

A la fin de l'Ancien Régime un mouvement de réhabilitation se dessinait, mais dans l'équivoque. Le bon officier était désormais philosophe, voltairien d'abord, rousseauiste ensuite. Le Maréchal Catinat devint le modèle de cet officier bienfaisant et patriote. L'exemple du chevalier d'Assas qui se sacrifia à Clostercamp sacralisa la notion de fraternité militaire. Quand au soldat, il serait désormais « utile » : il creuse des canaux, pave les routes, lutte contre les incendies. Ces représentations, certes estimables eurent deux

conséquences. Était-ce bien de ce bois là que l'on faisait des saints ? La condition militaire et ses vertus se laïcisaient. Par ailleurs ces vertus étaient avant tout celles du temps de paix et la distinction entre le civil et le militaire s'estompait. On comprend mieux dès lors qu'en 1789 un officier anonyme ait pu signer un opuscule sous le titre : « *Qu'est-il besoin d'un appareil militaire ?* ».

Ces évolutions à plus ou moins court terme ne doivent cependant pas dissimuler des tendances plus pérennes. La modernité politique, les grandes Réformes religieuses ouvrirent au début du XVI^e siècle des perspectives nouvelles et annoncent une exaltation inédite dans l'Occident chrétien du « *Dieu des armées* ». En 1587, sur le champ de bataille de Coutras, les troupes d'Henri de Navarre se préparèrent au combat en chantant le *Psaume* des batailles. Le XIX^e siècle dénonça l'alliance du « sabre et du goupillon » dans le temps où la canonisation de militaires devenait rarissime.

En réalité, si le sanctoral comportait de nombreux militaires au point que certains redoutèrent l'inflation et dénoncèrent la complaisance de l'Église à l'égard de la guerre, l'ère des saints militaires s'acheva dès le XII^e siècle. Toujours en réforme, le sanctoral romain compte environ dix mille noms. Les militaires y occupent une place honorable mais qui n'a cessé de décliner :

I^e- IV^e siècles : 479 saints (en majorité des martyrs)

V-XII^e : 360

XIII^e-XV^e : 69

XVI^e-XVIII^e : 32

XIX^e-XX^e : 16

Comment devient-on un saint lorsque l'on a vécu par l'épée ? Très tôt, le culte des saints fut un culte de dolie, de respect et d'honneur décrété par la vox populi, par opposition à la latrie, culte d'adoration réservé à Dieu. Les incertitudes de la procédure populaire ne tardèrent pas à inquiéter l'Église. Les papes n'intervinrent toutefois pas avant le XII^e siècle dans les

décisions des églises locales : après cette date la critique hagiographique ne cessa plus de faire des tris en même temps que les procès pontificaux s'institutionnalisèrent. La tâche était délicate et la procédure se fixa lentement et est toujours susceptible d'évolution. On retiendra quelques dates : 1625, 1734, le Code de droit canon de 1917, la réforme de 1983. Mais il s'agit toujours de définir Phérocité des vertus et d'attester les miracles, en deux temps : béatification puis canonisation.

Sans tomber dans la caricature l'érosion du nombre des canonisations de militaires coïncide avec l'effacement de la société militaire dans la cité mais aussi avec la cléricatisation croissante de la sainteté. Le Moyen Age a canonisé des soldats parce que militaires, l'époque moderne les canonisa bien que militaire. Au cours du premier millénaire l'adage *cédant arma togae* fut en quelque sorte relégué au second plan et la dignité du *bellator* n'était pas jugée inférieure à celle de *Yorator*. La grande rupture intervint au cours du XV siècle : à une relative sur-canonisation des militaires fit place la méfiance. La massification des effectifs, la brutalisation des combats éloignèrent le soldat des autels, même si des dossiers comme ceux du Père de Foucauld, de l'abbé Stock ou du Franciscain de Bourges ont été rapidement constitués.

Au cours des premiers siècles du christianisme les militaires formèrent la quasi totalité du sanctoral. Dès le IIe siècle la distinction s'était opérée entre les saints martyres et les saints confesseurs. Le martyr était devenu le témoignage le plus élevé de la foi du croyant : par le baptême du sang il participait au rachat des fautes des hommes, il assurait l'entrée dans la milice du

Christ. Les empereurs romains s'inquiétèrent de cette prolifération des saints au sein des armées et redoutèrent une conjuration, spécialement parmi les troupes territoriales des *limitanei*, sur le Rhin, le Danube et sur le *limes* d'Orient. La Légion Thébaine fut ainsi décimée sur ordre de Dioclétien. En

réalité les autorités impériales comprirent assez tôt que le christianisme ne représentait pas un véritable danger, sinon pour le culte impérial, seul véritable ciment de l'Empire. La religion romaine qui ne proposait qu'un au delà sans transcendance était en position de faiblesse, seul le sacrifice pour la patrie et l'Empereur entretenait le sentiment religieux. Le procureur chargé de la décimation des Thébains le reconnut : « *Parmi les soldats qui nous entourent, il y en a beaucoup qui sont chrétiens, cela ne les empêche pas de servir* ». Maurice, leur chef, ses officiers et ses légionnaires subirent sans résistance la violence : « *Tout ce que tu ordonneras contre nous : le feu, les tourments, le glaive, nous sommes prêts à le souffrir* ». Si la vie militaire exposait les premiers chrétiens, ils y trouvèrent aussi un modèle pour leur combat : disponibilité du soldat, soumission à son chef, cohésion de l'armée.

Plus que d'autres, les soldats étaient tenus de sacrifier aux dieux païens lors du serment de fidélité à l'Empereur. La sainteté des légionnaires martyrs illustre le drame du soldat partagé entre les exigences de sa conscience de chrétien et d'homme, et celles qu'exigent de lui l'Etat et son idéologie. Parmi ces martyrs se rencontrent aussi bien des officiers, Polyeucte de la XII^e Légion, Sébastien, un prétorien, que de simples légionnaires comme les Quarante de Sébaste. La fin de l'Empire romain ne tarit pas le martyrologue militaire. Le grand désenclavement planétaire, entre le XV^e et le XVIII^e siècle enrichit encore le sanctoral : au Japon avec saint François Xavier et les convertis japonais, en Ouganda en 1886, en Anam... L'origine de ces persécutions fut presque toujours identique à celles de l'Empire romain : la crainte d'un complot chrétien.

En Europe, la Réforme catholique ouvrit de nouvelles voies vers la sainteté militaire : celles de soldats qui devinrent des confesseurs de la foi, des apôtres de la charité : saint Ignace de Loyola, saint Jean-de-Dieu, saint Jérôme Emilien... Le «

Siècle des saints » fut celui de personnalités exceptionnelles qui passèrent d'un libertinage effréné aux plus extrêmes pénitences : M. de Rancé, débauché notoire devint à la Trappe « l'abbé Tempête », le soldat François Philibert du Régiment du Vexin, passa lui aussi du libertinage à l'apostolat au sein des armées de Louis XIV. Le Maréchal de Tessé acheva sa vie chez les Camaldules. En dépit d'une solide réputation d'indifférence religieuse et d'impiété, les armées de la Révolution et de l'Empire s'engagèrent dans deux voies. Elles innovèrent en instituant leurs propres saints, le « petit Bara », les marins du *Vengeur* et en se donnant leur lieu de culte, les Invalides. Mais elles perpétuent aussi l'héritage chrétien. Le premier militaire décoré de la Légion d'Honneur à Boulogne, François Vaudeville, était un séminariste. Après avoir servi sur tous les champs de bataille jusqu'à Waterloo, ce caporal retourna au séminaire et reçut les ordres à 45 ans. Les figures de soldats édifiants ne manquent pas dans les armées du XIX^e et du XX^e siècle : celle du « petit zouave », Joseph Guérin, du général de Sourdis et de tous ceux *que non nombre*

Fils d'un père pasteur, issu d'une famille protestante des Cévennes exilée en Suisse après 1685, Raymond de Perrot entra à Saint Cyr en 1918. Adhérent à la Ligue de la Tempérance il définit ainsi son caractère : « Granitique par tempérament - Orgueilleux par caractère -Prédicant par éducation » ! Au moment de signer son engagement, de Perrot s'interroge : « Pourquoi suis-je dans l'armée ? C'est qu'elle répond à mes aspirations les plus hautes. Elle me permet de développer librement ma personnalité et mon idéal qui se manifeste par l'énergie, la fermeté, la justice, l'esprit de discipline, l'amour de l'abnégation ». Les maximes qu'il inscrit sur ses carnets constituent une véritable réplique des Psaumes : « Défends ton Dieu ! Pour travailler, il faut de la self discipline. Tiens bien en main les rênes du commandement Prie davantage. Ne te trompe pas toi même. Dieu est un Dieu jaloux. Je l'ai défendu aujourd'hui. Je suis fier d'être ton

enfant. Sois mon Maître. Songe aux souffrances du Christ ». *Engagé dans les durs combats du Rif, le lieutenant de Perrot tomba le 11 juillet 1925, tué d'une balle dans la tête. Il achevait ainsi sa dernière lettre à ses parents : « J'ai donc vu la mort de près. Je la redoutais bien moins que la souffrance. Pourquoi craindrais-je ma mort ? Au revoir mes chers parents, croyez en Dieu et en votre fils, je sais qu'il est avec moi », (Un Soldat chrétien. Raymond de Perrot, (1900- 1925). Préface du Maréchal Lyautey, Paris-Nancy, 1926).*

Tous les militaires ne sont pas des « petits saints », mais nombreux furent les grands saints parmi les soldats, les uns selon leur Église, les autres au regard du respect qu'inspire leur conduite et leur sacrifice ultime. Ceux qui croient et ceux qui ne croient pas, s'ils sont des hommes de bonne volonté reconnaissent que le métier des armes ne se confond pas avec l'action, qu'il est aussi celui de la réflexion, de la méditation. Péguy emprunta la parabole évangélique pour saluer la mémoire « *des épis murs et des blés moissonnés* ». Poète officiel du PCF, Louis Aragon dans les *Yeux d'Eisa*, célébra le sacrifice des derniers combattants de mai Quarante :

« La France sous nos pieds comme une étoffe usée
S'est petit à petit à nos pas refusée. Bivouac à cent
mille au bord du ciel et l'eau Prolonge le ciel la plage
de Malo. O Saints Sébastiens que la vie a criblés Que
vous me ressemblez, que vous me ressemblez. Les
soldats ont creusé des trous grandeur nature Et
semblent essayer l'ombre des sépultures ».

(La Nuit de Dunkerque, *Les yeux d'Eisa*, éd ; de Minuit, Poésie 45, Paris, 1945).

Le culte des saints intercesseurs, à quelques exceptions près, n'occupe plus aujourd'hui qu'une place marginale dans la piété des croyants. Celui des saints militaires fait désormais partie du roman national ou d'enjeu politique, tel celui de Jeanne d'Arc, ou bien il sert de référent culturel, saint Michel pour les parachutistes* Et cependant la sainteté

militaire et les questions qu'elle soulève demeurent enfouies mais vivantes dans le champ de nos consciences. Le débat sur le *jus ad bellum* n'est pas clos, même s'il s'égaré dans celui du « droit d'ingérence » ou de la guerre « par procuration ». Celui du *jus in bello* est bien davantage encore d'actualité : les Etats, les factions ne cessent de transgresser le commandement « *non occides* » et l'adage « *arma cédant* ». Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale les soldats-citoyens de la République ont été cruellement confronté à ce droit et à ses limites et ici encore les cas de conscience ne concernent pas les seuls croyants mais tous ceux qui luttent pour demeurer des justes, des hommes jusque dans les situations les plus extrêmes. Comment ne pas évoquer ici la figure de celui qui honora notre Compagnie de sa présence : le général Jacques de Barry. Ce Saint-Cyrien de l'armée d'armistice rejoignit très tôt l'ORA. Aide de camp du général Frère, puis du général Revers, il fut arrêté le 8 février 1944. Commence alors la marche au martyr : Compiègne, Auschwitz, Buchenwald, Flossenbourg... A son retour des camps il écrivit une brève relation qu'il conclut par une citation des Psaumes : « *Seigneur soyez béni, le fil s'est rompu et nous avons été délivrés* ». Il ne consentit que beaucoup plus tard à se livrer davantage, pour un Mémoire de Maîtrise. Il s'attarda sur sa vie intérieure dans les camps : « *Si tu ne fais pas quelque chose pour les autres, tu n'arriveras pas à t'en sortir [...] J'ai reçu une éducation catholique, je suis catholique, je pratique, mais je ne suis pas un mystique. Je me disais, « Ce que je souffre, c'est une façon de participer à la liberté de la France », ça m'a beaucoup soutenu. J'ai toujours eu présente à l'esprit cette notion de sacrifice et surtout de communion des saints* ».

Il y a enfin le sacrifice des obscurs. Le 23 février 1958, le 18^e Régiment de Chasseurs parachutistes, engagé dans l'opération *Golf* dans les Aurès, perdit trente cinq blessés au combat, quatre par accident, vingt tués dont deux officiers. C'est à un aumônier basco-béarnais, après bien des

ANNAALES 2011

hésitations, que l'autorité militaire confia le soin de l'homélie. Le Père Henri Péninou la prononça le 26 février dans la cour de l'hôpital de Batna devant les cercueils et le régiment. Aux généraux il rappela que « l'armée est au service du pays, au service d'un idéal permanent. Cet idéal, il est à base de Vérité ». *Aux colonels il demanda de veiller sur* « les gens qui marchent à pied. Je crois, et je ne suis pas le seul à le croire, il y a une manière humaine et chrétienne de faire la guerre [...] On ne bâtit pas Dieu sur l'échec de l'homme ». *Il se tourna enfin vers,* « mes chers gars. Ces journées ne sont pas un coup dur ou un échec. Elles sont pour les morts et les vivants une victoire [...] Tous restez des hommes, et des soldats. A tous, et aux chrétiens en particulier, je rappelle, à cause de ces cercueils qu'il ne doit y avoir dans vos cœurs ni haine, ni mépris, ni esprit de vengeance. On ne construit que sur l'amour » (Réflexions sur les devoirs du soldat. Notre vie chrétienne en Algérie (1959) *Père Henri Péninou. Préface de J. Ch. Jauffret, Université Pau Valéry, Montpellier, 1998*).

Si comme Raymond de Perrot, Jacques de Barry, le Père Henri Péninou, le *jus in bello* est guidé par le « *respect de l'homme, fût-il le plus, pervers, le plus dégradé, le plus déchu [...] on ne s'arrogera pas le droit de faire mourir et de faire exécuter* ». Alors, comme dans le bois communal de mon village, on pourra élever une simple stèle aux « *martyrs anonymes* », victimes de ceux qui ne reconnaissaient aucune loi divine ou humaine.

Discours de remerciements Du Général Pierre Peyrous, nouvel académicien

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Académiciens de Béarn,
Mesdames et Messieurs le Elus
et vous-tous, chers Amis, tout particulièrement mes
camarades militaires, qui me faites le plaisir de
m'accompagner aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord remercier tous mes confrères de l'Académie pour m'avoir fait l'honneur de m'élire comme membre titulaire et, tout particulièrement, vous-même, cher Professeur et Ami, pour avoir bien voulu me recevoir, comme vous m'aviez déjà accueilli, il y a deux ans, à titre de membre correspondant.

En 1891, Anatole France, écrivait, dans une de ses œuvres intitulée *Faust* : « Les vertus militaires ont enfanté la civilisation toute entière...Un jour, des guerriers fondèrent la Patrie et l'Etat. Ils suscitèrent les arts et les industries de la paix qu'il était impossible d'exercer avant eux. Ils firent naître peu à peu tous les grands sentiments sur lesquels l'Etat repose aujourd'hui car, avec la cité, ils fondèrent l'ordre et la fraternité des citoyens ». Depuis des millénaires, les forces armées, en effet, ont été le fondement des nations. L'armée, formée de citoyens, constituait une des composantes de notre pays.

Or, depuis une quarantaine d'années, ceux qui exercent le métier des Armes ont l'impression de ne plus faire partie de la société actuelle. Pour beaucoup de cadres, mais aussi de soldats professionnels, le lien Armée-Nation est délité, l'esprit de défense étioilé et les valeurs républicaines vilipendées. Il ne se passe pas de semaine sans que certains milieux n'incitent les militaires à réagir, en soulignant l'indifférence des pouvoirs publics, en rappelant les attaques contre l'action de nos unités agissant ou ayant agi dans des interventions outre-mer (Tchad, Rwanda, Côte d'Ivoire, Irak, Afghanistan...), les insultes envers le drapeau ou l'hymne national. Certains retraités n'hésitent pas à affirmer que l'armée doit retrouver son rôle de colonne vertébrale du pays, restaurer la souveraineté nationale et redonner la parole au peuple mal représenté par les partis politiques. Cela me paraît très grave car ceux qui poussent l'armée dans cette voie ont oublié la vieille maxime latine « *Cédant Arma Togae* » (que les armes le cèdent à la toge). Je ne peux qu'être viscéralement attaché à ce principe fondamental les Armes doivent être soumises au pouvoir civil, c'est la base même de notre démocratie et du respect des idéaux républicains qui sont les nôtres. Le non respect de ces principes conduit à la dictature et à la tyrannie, régimes qui ont, hélas, jalonné le cours de l'histoire et qui, de nos jours, fleurissent encore dans trop de pays d'Amérique latine, d'Asie, d'Afrique et même d'Europe, avec les tristes résultats que l'on connaît. Les événements du récent « Printemps arabe » ont de quoi nous faire réfléchir.

Le gouvernement, conscient de cette situation, a tenté d'y remédier en organisant, le 19 juillet dernier, une grande cérémonie aux Invalides à la mémoire des soldats tués en Afghanistan. A-t-il eu raison, a-t-il réussi à désarmer l'inquiétude latente des Armes ? Pour répondre, je ferai appel au canon, non à l'« *ultima ratio regum* », mais au canon liturgique : « *Vere dignum et justum est, aequum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere* »

Oui, il est digne, juste, équitable et salutaire que le président de la République, chef des Armées, préside cette cérémonie, qu'il y soit accompagné de son gouvernement mais aussi des chefs de tous les partis politiques, (car l'armée n'appartient à aucun parti, elle est l'armée de la France) et qu'il rappelle que ces jeunes citoyens français ne sont pas morts pour rien, qu'ils ont donné leur vie pour la défense, (lointaine, certes) de la Patrie, pour la liberté et pour nos idéaux.

Cela n'a pas empêché la grande majorité de ceux qui ont choisi le noble métier des Armes de constater que cet hommage venait bien tard et d'y voir des préoccupations bassement politiciennes à un an de l'élection présidentielle.

Pour ce qui y est du défilé militaire, certains propos tenus relèvent d'un antimilitarisme primaire et erroné. Faire défiler aussi d'autres catégories de citoyens ne me choque pas a priori, cela s'est déjà fait lors de la Révolution de 1789 ; mais vouloir en écarter les militaires est une preuve de ségrégation et de sectarisme car c'est considérer que ces hommes ne font pas partie de la Nation, qu'ils ne sont pas des citoyens à part entière. C'est ignorer, aussi que l'Armée était bien présente, à cette époque lointaine, non seulement comme garante des libertés nouvellement acquises et des principes républicains, mais aussi comme rappel des sacrifices consentis pour les atteindre et des menaces qui pesaient encore sur eux. J'emploie le terme d'antimilitarisme erroné, car je suis un antimilitariste convaincu, mais au vrai sens du terme, c'est à dire que je suis contre le militarisme, cette perversion qui voudrait mettre un pouvoir militaire au dessus du pouvoir civil et confier tous les postes de responsabilités à des hommes d'armes, y compris dans des domaines où ils n'y entendent rien.

Les intentions étaient peut-être bonnes, mais il en faudra beaucoup plus pour réconcilier la société actuelle et les Armées. Il faudra une action volontariste de nos responsables

mais, aussi et surtout, que, toutes les catégories socioprofessionnelles acceptent d'intégrer pleinement, tout en reconnaissant leurs spécificités, les serviteurs de Bellone. Mais il faudra aussi que ces derniers, toujours tentés de se replier sur eux-mêmes, s'ouvrent au monde extérieur et perdent leurs aprioris dus, le plus souvent à une méconnaissance réciproque. Les Armées doivent s'associer étroitement aux autres constituants de la vie citoyenne, les arts, les sciences etc.

Parlant justement de ces associations, le chanteur poète Georges Brassens déclarait « ...j'ai vu se dérouler bien des associations, mais il n'en reste qu'une, au travers de l'Histoire, qui ait su nous donner toute satisfaction ; le sabre et le goupillon ».

Je ne partage pas cette affirmation et, à la suite de votre plaidoyer pour la sainteté militaire, vous me permettrez, mon cher Christian, d'avoir choisi pour thème de mon exposé « Les Armes et les Lettres ». Je reprends là le titre du chapitre XXXVIII de la première partie de l'une des nouvelles de Miguel de Cervantes Saavedra (1547-1616) : « *El ingenioso hidalgo don Quijote de la Mancha* », publié en 1547. L'auteur, un des plus grands écrivains de l'humanité, savait de quoi il parlait, puisque, soldat, il avait participé à la bataille de Lepante, le 7.10.1571, et y avait perdu l'usage de la main gauche. A la fin du chapitre précédent, son héros, le Chevalier à la Triste Figure, s'écriait ; « Quitenseme de delante los que dijeren que las letras hacen ventaja a las Armas » (Arrière, qui oserait prétendre que les Lettres sont au dessus des Armes). Je ne reprendrai pas ses arguments, mon but n'étant pas de comparer les mérites respectifs des unes et des autres mais de montrer qu'elles ont toujours été unies.

Au commencement, en effet, était le Verbe, mais il a donné naissance à l'écriture et celle-ci a eu immédiatement trois domaines d'application : la vie quotidienne, le ou les Dieux et les Armes. Les Saga nordiques, germaniques ou celtes ont

pour thème la glorification des héros. Il en est de même dans la Grèce antique pour l'Illiade ou l'Odyssée et Homère nous prévient dès son premier vers : « Chante, ô muse, la colère d'Achille le Péleén, la colère maudite qui causa mille souffrances aux Achéens. » En Chine, le général Sun Tse, au début du cinquième siècle, écrit *Les Règles de l'Art militaire*, qui traite de la stratégie et de la tactique. La guerre, pour, lui, est le moyen d'obtenir la paix Thucydide (405-345 av. J.C.) stratège athénien, publie en -405 *YHistoire de La guerre du Péloponèse* à laquelle il a participé, ce qui lui vaudra d'être considéré comme un des créateurs de la science historique. Xénophon, pratiquement à la même époque, rédige son *Anabase*. Il avait pris part à l'expédition des 10 000 soldats grecs engagés par Cyrus le jeune en lutte contre son frère Artaxerxès. Elu général, il dirige leur retraite jusqu'à la mer, acquérant ainsi une double renommée, d'homme d'armes et d'homme de lettres, car il laisse aussi d'autres œuvres appartenant à des genres littéraires différents : *L'Apologie de Socrate* et *Les Mémorables*, ses *Mémoires*, la *Cyropédie*, roman historique et philosophique, *l'Economique*, la *Constitution de Sparte*, *Hiéron* et *VHipparque*, traité d'équitation. D'Eschyle (526-456 av. J.C), poète épique et dramaturge qui a combattu à Marathon (-490) et à Salamine (-480) nous possédons *Les Perses*, *Les Sept contre Thèbes* et *l'Orestie*.

Nous avons donc, des civils qui traitent de thèmes militaires et des militaires qui abordent des thèmes civils.

Il en sera de même en Italie. Polype (200-126), grec d'Alexandrie, est tout à la fois homme d'Etat, général du roi de Macédoine Persée et otage pendant 17 ans à Rome. Historien, il écrit une *Histoire générale* en 40 livres, mais aussi un *Traité de Tactique* et une *Guerre de Numance*. Virgile (70-19) commence de façon on ne peut plus explicite son *Enéide* : « (Arma virumque cano... » (Je chante les Armes et le héros...). Tacite (55-120) se spécialise dans les *Histoires*

et les *Annales*. Appien (90-160) écrit une *Histoire de Rome*, depuis ses origines jusqu'à l'avènement de Vespasien, qui est essentiellement le récit, pays par pays, des guerres de conquêtes romaines. Lucain (39-65) rédige *La Pharsale* dont la fameuse pro- sopopée de la Patrie a sauvé son nom de l'oubli. Frontin, militaire, cite dans ses écrits l'ingénieur et architecte Vitruve qui traite des machines de guerre et de siège. Mais venons-en à Jules César (101-44), l'un des plus grands conquérants du monde dont la gloire militaire et politique le dispute à sa renommée d'écrivain. Qui ne connaît son *De bello gallico*, ou *Commentaires sur la guerre des Gaules*. Enfin, dans l'ombre de son chef, Hirtius, un de ses lieutenants, rédige une partie du *De bello gallico* et le *De bello civili*.

Si nous abordons maintenant le Moyen-Âge français, nous constatons que les Lettres y sont bien pauvres jusqu'au XI^e siècle. Elles ne comportent guère que des Chansons de Geste qui célèbrent la gloire des héros guerriers. D'abord destinées à être récitées, elles seront, au siècle suivant, écrites pour être lues et donneront, au XIII^e siècle, naissance à la poésie courtoise et aux romans de chevalerie ou romans courtois. Ces œuvres se répartissent en plusieurs gestes : la première est centrée sur l'Empereur à la barbe fleurie, avec *La chanson de Roland*, *Le pèlerinage de Charlemagne* et *Huon de Bordeaux* ; la seconde, dite de Doon de Mayence, est consacrée aux barons révoltés : *Gérard de Roussillon*, *Raoul de Cambrai* et *Renaud de Montauban* ; la troisième, appelée cycle de la Table Ronde, reprend les légendes anciennes et va immortaliser Tristan et Iseult. Leurs auteurs étaient-ils des guerriers ou des civils ? Nul ne le sait avec exactitude.

Les croisades vont faire surgir une série de chroniqueurs pour célébrer les exploits des « Francs » en terre sainte mais seuls parmi ceux-ci, Tudebeuf et l'**Anonyme** sont des soldats ; les autres sont leurs chapelains ou leurs secrétaires Toute la littérature, en effet, est alors l'œuvre des civils, des clercs car,

à cette époque, la répartition des tâches dans la société est claire : les Armes sont Y apanage de la noblesse et le niveau culturel de celle-ci est faible, son entraînement permanent au combat et les guerres incessantes ne la prédisposent pas à l'écriture et aux belles lettres, réservées au clergé. Il en est de même pour les deux chansons inspirées par les combats en Palestine, *la Chanson de Jérusalem* et *la Chanson d'Antioche*, ainsi que pour les romans courtois de Chrétien de Troyes : *Yvain ou le chevalier au lion*, *Lancelot ou le chevalier à la charrette* et *Perceval ou le conte du Graal*

Le chroniqueur de la 4^e croisade est un guerrier, Geoffroy de Villhardouin (1148-1213), qui y participe comme commandant des forces croisées avant de devenir maréchal de Romanie. Son ouvrage, *Histoire de la conquête de Constantinople* ou *Chronique des empereurs Baudouin et Henri de Constantinople* est intéressant, malgré son manque d'objectivité et l'exagération de son propre rôle. Jean de Joinville (1224-1317), sénéchal de Champagne et compagnon de Louis IX aux 7^e et 8^e croisades, fait œuvre de chroniqueur et de moraliste dans ses *Mémoires* ou *histoire et chronique du très chrétien roi saint Louis*

En pays d'Oc, la poésie courtoise sera pratiquée par Guillaume X d'Aquitaine (1072-1112) dit Guillaume le troubadour et par Joffre Rudel, combattant de la 2^e croisade. La croisade des Albigeois (1208-1244) nous vaudra la très belle *Cansou de la Crosada*, mais un de ses deux auteurs, sans doute un homme d'armes, est resté malheureusement anonyme. Gaston III de Foix-Béarn, notre célèbre Gaston Fébus dont la gloire militaire et les succès diplomatiques ne sont plus à vanter, va y ajouter deux remarquables ouvrages : *Le livre de la chasse*, dicté par lui entre 1387 et 1389 et qui fera référence jusqu'au XIX^e siècle et l'émouvant *Livre des Oraisons*

La guerre de Cent ans, enfin, est marquée sur le plan littéraire par l'œuvre poétique du duc Charles d'Orléans

(1394-1465) qui, fait prisonnier à Azincourt en 1445 et gardé prisonnier pendant 25 ans en Angleterre, adoucit sa peine en composant de charmants *Rondeaux* et de délicieuses Balades.

La Renaissance voit s'élargir considérablement le champ d'application des Lettres grâce au retour aux auteurs de l'antiquité, aux énormes progrès des Arts et aux grandes découvertes. En contrepartie, si la place des Armes va diminuer dans les ouvrages publiés, celles-ci continuent cependant à y figurer, soit par des traductions d'ouvrages militaires ou d'histoires des Anciens, soit par des publications nouvelles. C'est ainsi que Machiavel (1469-1527), à côté de son ouvrage universellement connu qu'est *Le Prince*, nous laissé un *Traité de l'art de la guerre*.

Mais, surtout, le niveau culturel de la noblesse d'épée va considérablement augmenter et celle-ci va rivaliser avec la noblesse de robe et même le clergé dans le domaine des Lettres. Comment ne pas mentionner Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme (1540-1614) réputé léger et licencieux et connu pour ses

Vies des femmes galantes et *Vies des femmes illustres*, mais qui est en même temps un guerrier en cette époque des premières guerres de Religion et qui écrit une *Vie des hommes illustres et des grands capitaines* et une *Vie des grands capitaines étrangers*. La réputation de cruauté du terrible Biaise de Lasseran de Massencome, seigneur de **Monluc** (1502-1527) ne doit pas occulter ses exploits militaires lors des guerres d'Italie, d'Espagne et des guerres de religion, récompensés par le maréchalat Ses *Commentaires*, publiés seulement après sa mort, en 1592, ne sont pas ses seules œuvres littéraires. Dans sa retraite, après sa blessure de 1520, il écrit une longue *Lettre au roi Charles IX* pour justifier ses actions pendant les guerres civiles et, l'année suivante, le *Discours de sa vie* qui, amplifié en 1573, donne le surprenant *Discours au Roi sur le fait de la paix* où il défend une ligne de tolérance. Notons également

qu'Ambroise Paré (1510-1590) est aussi un chirurgien militaire « de terrain » et qu'il laisse plusieurs traités sur la petite vérole, la rougeole et la peste. Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, (1562-1652), qui obtient la dignité de maréchal en 1622, laisse des *Mémoires authentiques* Théodore Agrippa d'Aubigné (1552-1630), compagnon d'Henri IV, est tout à la fois, ministre protestant, guerrier et écrivain ; il publie *l'Histoire universelle* et le poème héroïque *Les tragiques*. L'aimable Pierre de Ronsard (1524-1584) auteur d'inoubliables poésies, suit aussi la carrière des Armes avant que sa surdit  ne vienne l'interrompre. Sa *Henriade* n'en serait-elle pas une r miniscence ?

Le XVII^e si cle, notre Grand Si cle, pr sente pour nous un double aspect : il est d'abord marqu  par les nombreuses guerres de Louis XIV, o  vont s'illustrer les mar chaux que sont le grand Cond , Turenne, Catinat ou Luxembourg. Ces grands personnages, de haute noblesse, prot gent les artistes et les  crivains, mais n'ont gu re de temps pour s'adonner aux Belles Lettres. Seul le marquis S bastien Le Pr tre de Vauban (1633-1707) laisse un nom dans la litt rature pour sa *D me royale* (qui lui valut, d'apr s certains auteurs, sa disgr ce). Il a laiss   galement un *M moire sur les Huguenots*, un *Trait  sur l'attaque des places* et ses *Oisivet s*. C'est un pr curseur des Encyclop distes et des physiocrates et il annonce Montesquieu. Mais,   c t  de ces gloires militaires et sans pouvoir  tre compar s   nos grands Classiques (Corneille, Racine, Moli re ou La Fontaine), d'autres serviteurs de Mars se font un nom dans les Lettres. Le Gascon Savinien Cyrano de Bergerac (1619- 1655), cadet puis capitaine gri vement bless  au combat en 1640,  crit des pi ces de th  tre (*Le P dant jou * (1646) et *La mort d'Agrippine* (1653) ainsi que les premiers romans de science-fiction : *Histoire comique des Etats et empires de la Lune* et *Histoire comique des Etats et empires du soleil* (inachev ). Gautier de Costes, seigneur de La Calpren de (1609-1623) cadet aux Gardes puis capitaine, commence en 1671 son

Fharamond ou *Histoire de France destinée au roi* (inachevée/
Honoré d'Urfé (1567- 1625) est aussi un guerrier ligueur et
meurt au combat, au service du duc de Savoie. Son *Astrée* est
à l'époque un grand succès et il laisse également quelques
tragédies ; il est, par ailleurs, un des fondateurs de l'Académie
florimontane. Enfin, Manasés de Pas, marquis de
Feuquière (1590-1639), lieutenant général sous Louis XIII et
qui se distingue pendant la guerre de Trente Ans et au siège
de La Rochelle, aborde la politique dans ses *Mémoires sur les
négociations en Allemagne*.

Si le XVIII^e siècle, le Siècle des Lumières, est celui des
Encyclopédistes, c'est également celui des penseurs
militaires, motivés par les défaites de la guerre de Sept Ans
et par la décadence des armées françaises. Citons les
principaux : le chevalier de Folard (1669-1752), partisan de
l'ordre profond, publie des *Commentaires sur l'histoire de
Polype*. Jean-François de Chastenot, marquis de Puysegur
(1696-1743), maréchal en 1734, écrit en 1748 *L'art de la
guerre par principes et par règles*. Maurice de Saxe (1696-
1750) tire dans ses *Réverie* (publiées après sa mort) les leçons
des guerres de Succession de Pologne et d'Autriche. Pierre
Joseph de Bourcet (1700-1780), qui s'est distinguée au Pas de
Suze, est, comme Clausewitz, un visionnaire et laisse une
œuvre posthume, des *Mémoires militaires sur les frontières*.
Paul Gédéon de Maize-roy (1719-1780) invente le sens actuel
du terme de stratégie dans *Théorie de la Guerre* François
Apollini, comte de Guibert (1743-1790) est le plus connu de
tous ; près avoir brillé à la guerre de Sept ans et à
l'expédition de Corse, il publie un *Essai de tactique générale*
(1772) où il se montre partisan de l'ordre mince, *l'Essai de la
force publique considérée dans tous ses rapports* (1790) et
Défense du système de guerre moderne (1799) ; il a, entre
temps, été élu à l'Académie et écrit également un *Eloge de
Catinat* et des tragédies. Moins connu, le chevalier du Teil de
Beaumont (1738-1820) donne, en 1778, dans *l'Emploi de*

l'artillerie nouvelle, la priorité au principe de la concentration des efforts.

ANNALES 2011

Il faut ajouter à ces penseurs des écrivains célèbres qui ont pratiqué plus ou moins longtemps le métier des Armes. Le duc de Saint Simon (1675-1755), le grand mémorialiste de Louis XIV, est en effet colonel du Royal- Carabiniers et fait la campagne d'Alsace en 1697 avant de quitter le service. Notre compatriote béarnais Louis Armand de Lom d'Arce (1666-1715), baron de Lahontan, après s'être illustré au Québec et à Terre Neuve, se proclame partisan de la « Petite guerre » et sera un précurseur des troupes coloniales. Il atteint la célébrité avec ses écrits civils qui sont des succès européens : *Mémoires sur l'Amérique* (1703) traité de géographie, d'ethnographie, d'administration, de commerce, de faune et de flore dans l'esprit de l'encyclopédie, *Dialogues curieux entre monsieur de Lahontan et un sauvage qui a voyagé*, *Voyage de monsieur de Lahontan dans l'Amérique septentrionale* *Nouveaux voyages*, son dernier ouvrage, a plus de trente éditions entre 1702 et 1750 et va susciter de nombreux plagiat. Le sulfureux libertin Donatien, marquis de Sade est cadet dès l'âge de 14 ans à la prestigieuse école des Chevaux-légers, cornette à 17, capitaine à 19 et participe à la guerre de Sept ans. Enfin, Pierre Ambroise François Choderlos de Laclos (1741- 1803), l'auteur des *Liaisons dangereuses*, sous-lieutenant d'artillerie en 1761, maréchal de camp en 1792 et général d'artillerie en 1800, écrit, en 1795, son *De la paix et de la guerre*.

De façon plus générale, il faut souligner que la plus grande partie des officiers subalternes sont partisans des idées nouvelles, lisent les Encyclopédistes, fréquentent les loges maçonniques et adhéreront à la Révolution.

On a pu dire que la Révolution et l'Empire sont un désert littéraire. C'est vrai pour les militaires qui ont fort à faire pour mener les guerres et les campagnes de cette glorieuse période mais qui n'ont pas le temps de sacrifier aux Belles

Lettres. Il faudra attendre la Restauration pour voir fleurir mémoires, chroniques ou souvenirs. Je soulignerai, toutefois, deux cas particuliers. D'abord celui du futur maréchal Guillaume Marie Anne Brune (1769-1815). Après des études de droit, il s'adonne à la littérature, est rédacteur au *Journal de la ville et de la cour* et rédige, en 1788, un *Voyage pittoresque et sentimental dans plusieurs des provinces occidentales de la France*, avant de s'engager en 1793. Citons encore le général Napoléon Bonaparte qui écrit, en 1793, *Le souper de Beaucaire*.

Le XIX^e siècle va naître dans l'ombre de l'Empereur. Ce géant, un des plus grand hommes de guerre de tous les temps, écrira peu lui-même mais laisse une œuvre considérable, dictée le plus souvent, qui va des textes constitutionnels aux proclamations et des ordres de bataille aux *Mémoires* de Sainte-Hélène. Dès la Restauration, les maréchaux, ses grands lieutenants, vont écrire leurs souvenirs, justifier leurs décisions ou commenter certaines campagnes auxquelles ils ont participé et notre compatriote Jean Bernadotte (1763-1844), roi de Suède, n'y fera pas exception : il laisse des *Correspondances avec Napoléon depuis 1810 jusqu'en 1814*.¹¹ faut citer Louis Nicolas Davout (1770-1723) : des rapports, des mémoires et des correspondances ; Laurent, marquis de Gouvion Saint-Cyr (1764-1830) : *Mémoires pour servir à l'histoire sous le Directoire, le Consulat et l'Empire (1798-1813)* ; Emmanuel de Grouehy (1766-1847) : *Mémoire justificatif (1819)* ; Jean-Baptiste Jourdan (1762- 1753) : *Mémoires militaires (guerre d'Espagne)* ; Auguste Marmont (1774-1852) : *Voyages du duc de Raguse (1837- 1838) et De l'esprit des institutions militaires (1845)* ; André Massena (1758-1817) : *Mémoires* ; Jean de Dieu Soult (1769-1851) : *Mémoires* (publiées par son fils) ; Louis Gabriel Suchet (1770-1826) : *Mémoires* (publiées par sa femme en 1828) ; Claude Victor Perrin dit Victor (1764- 1841) : *Mémoires inédits D'autres soldats, de grades très divers, publient également leurs souvenirs, du colonel*

Marbot *au capitaine Coignet*, sans oublier les médecins : le baron Pierre François ^{ANNALES 2011} Percy (1754-1825) et René Nicolas Dufrique, baron Desgenette. Tous ces écrits constituent de vraies mines d'or pour les historiens.

Avec le romantisme, le roman et la poésie vivent leur âge d'or. Là encore, parmi les grands auteurs, force est de noter que certains exercent quelque temps le métier des armes. Le premier est Henri Beyle, dit Stendal ; engagé dans l'armée napoléonienne en 1800, il y occupe surtout des postes administratifs, mais participe à la campagne de Russie en 1812. Le second, Alfred de Vigny (1797-1863) ne commence sa carrière qu'en 1814 dans les compagnies rouges ou gendarmes du roi et l'achève en 1827 comme capitaine, avant de publier, en 1835, *Servitude et Grandeur militaires*. Le dernier, Alphonse de Lamartine (1790-1869) sert, en tout et pour tout, comme garde du corps du roi Louis XVIII pendant quelques mois.

Un penseur militaire se détache, il s'agit de Charles Jean-Jacques Ardant du Picq (1821-1870). Avec son expérience de la guerre de Crimée (1856), de la campagne de Syrie(1861) et des combats d'Algérie (1864) il publie en 1880 son *Etudes sur le combat* où il prône l'offensive à tout prix et donne la priorité à l'ascendant psychologique, acquis grâce à la discipline et à la valeur morale du chef et de la troupe. Il sera tué comme colonel du 10^e de ligne lors de la guerre de 1870. Après cette guerre malheureuse contre la Prusse, le général Raymond Adolphe Serré de Rivière (1815-1895) est le père de la fortification de la nouvelle frontière avec l'Allemagne. Il publie, en 1871, *Exposé sur le système défensif de la France* et, en 1873, *Considérations sur la reconstruction de la frontière de l'est*

A cheval sur le XIX^e et le XX^e siècle, juste avant la « Grande Guerre », ce sont des coloniaux qui vont laisser leur nom dans l'histoire nationale. Joseph Simon **Gallieni** (1849-1916) est un mémorialiste fécond ; il laisse dans ses écrits les

souvenirs de son action outremer ; *Deux campagnes au soudan français en 1886-1888* ; *Une colonne dans le Soudan français* (1886-1887) ; *Trois colonnes au Tonkin*. Et *La défense de Paris*. Les carnets de Gallieni seront publiés par son fils en 1932. Son disciple, Louis Hubert Gonzalve Lyautey (1854-1934), complète sa gloire de pacificateur du Maroc par la renommée de ses livres : *Le rôle social de l'officier dans le service militaire universel* (paru en 1891 dans la Revue des Deux Mondes) ; *Le rôle social de l'armée* (1900) ; *Dans le sud de Madagascar : pénétration militaire, situation politique et économique* (1903) ; *Lettres du Tonkin et de Madagascar* (1920), *Paroles d'action*. Ferdinand Foch (1851-1929), professeur de tactique générale à l'École Supérieure de Guerre, est un penseur militaire en vue. Il fait paraître en 1903 *Les principes de la guerre* et, en 1904, *De la conduite de la guerre*. Sa doctrine se base sur la fermeté de caractère, le savoir (et donc l'étude et le travail) et la discipline intellectuelle. Dans sa ligne de pensée, le colonel François Jules Louis Loyseau de Grandmaison (1861-1915) devient en 1908 chef du 1^{er} Bureau du ministère de la guerre, organisme qui définit la doctrine officielle offensive. Déjà auteur de *L'expansion française au Tonkin*, il publie en 1908 *Le dressage de l'infanterie en vue du combat offensif* et laisse le texte de deux conférences prononcées en 1911 au Centre des Hautes Etudes Militaires. Emile Driant (1855-1916), aide de camp puis gendre du général Boulanger et, pour cela, écarté de tout avancement, quitte l'armée dès 1905, devient député et meurt à la tête de ses Chasseurs au bois des Caures. Sous le pseudonyme de capitaine Dan rit, il publie de nombreux ouvrages d'histoire militaire et d'aventures. Pour sa part, Ernest Psichari (1893-1914) donne, en 1913, *L'Appel des Armes*, avant de tomber au champ d'honneur l'année suivante. Son second livre, publié seulement en 1916, *Le voyage du centurion* assurera sa renommée.

Après la Grande Guerre, les huit principaux chefs de nos armées sont nommés maréchaux de France ⁴⁷et élus à

l'unanimité à l'Académie Française : Joseph Jacques Césaire Joffre (1882-1931), nommé et élu en 1916 ; Ferdinand Foch, nommé en 1918 et élu en 1921, Philippe Pétain (1856-1951), nommé en 1918 et élu en 1921 ; Emile Fayolle (1852-1925), nommé et élu en 1921, en même temps que Louis Félix Marie François Franchet d'Esperey (1856-1942) et, à titre posthume, Gallieni et Lyautey ; Joseph Maunoury (1847-1925), enfin, nommé à titre posthume en 1925. Il ne s'agit pas forcément de reconnaître leur mérite littéraire car certains n'ont pratiquement rien écrit et, dans l'entre-deux-guerres, ne publieront rien de plus. Joffre et Foch laisseront des *Mémoires* ; Franchet d'Esperey une *Biographie du maréchal Bugeaud (1938)* et, en 1939, une *Histoire de l'armée française de la Révolution à nos jours* ; Pétain prépare lui aussi ses *Mémoires* et prend comme « porte-plume » son protégé, le colonel Charles André Joseph Marie de Gaulle (1880- 1969) ; après leur brouille, ce dernier utilisera une partie des souvenirs et des idées de son ancien chef pour ses nombreux ouvrages : *La discorde chez l'ennemi* (1924) ; *Le fil de Vépée* (1933) ; *Vers l'armée de métier* (1934) ; *La France et son armée* (1938). Ses talents d'écrivain, indéniables, ne seront reconnus que plus tard, grâce notamment aux trois volumes de ses *Mémoires de guerre*. Un autre écrivain militaire connu est le général Maxime Weygand (1867-1965), élu à l'Académie Française en 1931. Parmi ses nombreux écrits, on peut citer *Turenne* (1931), *Le 11 novembre* (1932), *l'Histoire de l'armée française* (1938), *Foch* (1947) et *Le général Frère* (1950). Entre 1929 et 1935 paraissent les 5 volumes de *Théories stratégiques* de l'amiral Raoul Castex (1878-1968), considérées comme « le plus vaste traité de stratégie navale ».

La guerre de 1914-1918 fera l'objet de très nombreux ouvrages de la part de civils, dont certains ont acquis une grande renommée. Il serait trop long de les énumérer, mais, à titre d'exemples, il faut citer *Les croix de bois* (1919) de Roland Dorgelès et *Sous Verdun (1915-1916)* de Maurice Genevoix.

Il faudra attendre la victoire de 1945 pour voir nommer, 4 nouveaux maréchaux de France : en 1952, Alphonse Juin (1888-1967) et, à titre posthume, Jean de Lattre de Tassigny (1889-1952) et Philippe Marie de Hauteclocque dit Leclerc (1902-1947) : en 1954, à titre posthume, Pierre Koenig (1898-1970) élu en 1951 à l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

Elu à l'unanimité à l'Académie Française, Juin déclare, lors de sa réception sous la coupole, n'avoir jamais écrit la moindre ligne, mais c'est une boutade car, en 1942, il a dirigé et participé à la parution d'un livre remarquable : *Introduction à la connaissance du Maroc*. Ecrit dans l'esprit de Lyautey, ce livre, s'il avait été lu, médité et mis en pratique par les cadres militaires, les colons et les hommes politiques, aurait peut-être permis une décolonisation « en douceur » et évité la triste guerre civile d'Algérie. Il se rattrape par la suite et laisse *Le Maghreb en feu* (1958), *L'Europe en question* (1960), *Je suis soldat* (1962), *La campagne d'Italie* (1963) *La France et l'Algérie* (1964), et *La brigade marocaine à la bataille de la Mame*(1964).

La guerre civile d'Espagne et la seconde Guerre Mondiale seront traitées abondamment par des milliers d'écrivains, dont beaucoup se trouveront mobilisés. Certains d'entre eux sont déjà célèbres. Il serait beaucoup trop long de les citer tous et, à titre d'exemple, il suffira de mentionner Malraux (*l'Espoir*) et Saint-Exupéry (*le Petit Prince*).

Avec l'apparition de l'arme nucléaire et de la guerre psychologique, les opérations menées dans nos anciennes colonies, notamment en Indochine, les campagnes menées au sein des forces mises sur pied par l'ONU ou l'OTAN, l'aide apportée au nom de la démocratie en Irak, au Koweït, au Liban en Libye ou en

Afghanistan, le métier des Armes va totalement changer. Le sacro-saint « devoir de réserve », renforcé après le putsch de 1961 et transformé en véritable bâillon depuis une vingtaine

d'années, empêche les jeunes militaires de faire connaître leurs idées au grand jour. Il leur faut recourir à l'anonymat ou au pseudonyme, ou alors attendre la retraite pour pouvoir s'exprimer librement. Heureusement, les associations ou les amicales sont là pour leur servir de relais ; la Saint-Cyrienne, notamment, à créé un prix littéraire annuel et sa revue, *Le Casoar*, fait connaître, chaque trimestre, les ouvrages publiés par des militaires. La *Revue historique des Armées* a acquis une place de choix et réussi une véritable et confiante coopération entre les Armées et l'Université. Pour les cinquante dernières années, il est difficile de donner des noms. Comment taire, cependant, parmi les penseurs, ceux des généraux Ailleret, Beaufre, Cot JMorillon et Salvan (qui, fut aussi, en 1985, mainteneur des Jeux Floraux) ; des colonels Gardes, et Lacheroy ; du commandant Hélie de Saint-Marc et, tout récemment, le directeur du Centre Interarmées de Défense, le général Desportes, sanctionné pour avoir, dans son ouvrage *La guerre probable*, démontré l'erreur de la doctrine de guerre américaine en Afghanistan. Il faut également mentionner les deux grands historiens militaires, le général Jean Delmas et le colonel Pierre Rocolle, ainsi que tous les livres du général Bigeard....

Je voudrais mentionner également quelques membres de notre Académie, fondée en 1924 et dont le premier vice-président fut un militaire, le colonel palois Amaury de Ressegier (1862-1936) auteur de poésies sur le Béarn et de descriptions de la vie paloise.

Les Armes y sont ensuite toujours bien représentées et, outre le général de Barry, que vous avez évoqué tout à l'heure, mon cher Christian, je citerai le marin Jean Labbé (1912-1985), poète, écrivain et pédagogue, le général Berdalle et le général de Monsabert (1887-1981) et ses trois ouvrages : *En relisant Lyautey* (1937) *Il faut refaire l'armée française* (1950) et *Réflexions sur l'expériences de vie militaires* (1964) Notre société sœur, la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau et du Béarn s'honore d'avoir compté en son sein le Colonel Eloi

Lussan (mort en 1912) qui publie dans le *Bulletin de la SSLA*, entre 1907 et 1914, de très nombreux articles de caractère scientifique et le colonel Jean-François Massie (1893- 1986), nommé président d'honneur en 1987, qui s'est fait une réputation dans le domaine de l'archéologie et des mottes féodales.

Seule leur modestie m'empêche de parler, pour finir, de mes éminents confères actuels qui exercent ou ont exercé le métier des Armes.

J'ai essayé de vous montrer que, de tout temps à jamais, les Lettres se sont intéressé aux Armes et que les militaires ont courtoisé les Belles Lettres. Il faut souhaiter que cette association continue encore longtemps et permette aux hommes d'Armes de ne plus se sentir rejetés par la société actuelle, même si l'ancienne Académie Royale des Belles Lettres de Pau, fondée le 6 décembre 1718, avait décrété que « *la multiplicité des ouvrages est plus nuisible qu'utile aux Belles Lettres....Tout ce qui ne porte pas un certain caractère de perfection n'est, en effet, qu'un superflu littéraire.* » Mais il est un genre littéraire que je n'ai pas cité : les oraisons funèbres. C'est que la mort est pour ceux qui ont choisi le métier des Armes une vieille compagne qu'ils ont souvent côtoyée tout au long de leur carrière. Aussi, l'adieu au camarade disparu reste simple, comme une chose naturelle et attendue. Chez nous, pas d'effets de rhétorique, pas d'envolées lyriques, pas de « Madame se meurt, Madame est morte ! ». Pour en donner un exemple, je vais vous lire quelques lignes d'une poésie écrite en 1887 par un officier de troupe, le vicomte de Borelli, pour ses légionnaires, ces « étrangers devenus fils de France, non par le sang reçu mais par le sang versé », morts deux ans auparavant à Tuyen-Quam. Elle est intitulée « A mes hommes qui sont morts. » :

« Mes compagnons, c'est moi ; mes bonnes gens de guerre,
C'est votre Chef d'hier qui vient parler ici

De ce qu'on ne sait pas, ou que l'on ne sait guère ;
Mes morts, je vous salue ^{ANNALES 2011} et je vous dis « Merci ».

Si parfois, dans la jungle, où le tigre vous frôle
Et que n'ébranle plus le recul du canon
Il vous semble qu'un doigt se pose à votre épaule,
Si vous croyez entendre appeler votre nom.

Soldats qui reposez sous la terre lointaine
Et dont le sang donné me laisse des remords,
Dites-vous simplement : « C'est notre Capitaine
Qui se souvient de nous et qui compte ses morts ».

